

F/6356, fragments du chartrier d'Azay-le Rideau

Analyse sommaire des pièces aimablement communiquée en 2025 par M. Mesqui

Les analyses des documents sont reclassées par ordre chronologique. La numérotation principale correspond à l'ordre des documents tels qu'ils ont été numérisés, la numérotation en italique entre crochets correspond à celle des vues numériques (un document peut nécessiter plusieurs vues numériques).

Les actes concernent les seigneurs de Ballon (Sarthe) au XVI^e siècle, pendant un temps seigneur de Chillou (Jaulnay, Indre-et-Loire) par le mariage de Radegonde de Maridort, dame de Ballon, avec le vice-amiral Guyon Le Roy.

40 [55] - 1493 (9 janvier n.st.) : Pièce de procédure devant les assises de Beaumont-sur-Sarthe pour une affaire ne semblant pas concerner Ballon.

24 [30] - 1507 (1^{er} juillet) : Quittance par le pitancier de l'abbaye Saint-Vincent du Mans pour 60 s. reçus de *monseigneur de Ballon* par les mains de messire René Regnal son receveur.

33 [43] - 1507 (8 avril après Pâques) : Quittance de Guillaume de Juvigney receveur de la terre et seigneurie d'Antoigné (Sarthe, cne Sainte-Jamme-sur-Sarthe), qui confesse avoir eu et reçu de monseigneur de Ballon la somme de 8 l.t. par les mains de Mr Arnauld Reynal, à cause de ses moulins de Chassé (cne Ballon).

32 [41] - 1509 (16 janvier n.st.) : Récapitulatif par le receveur de Fauguernon (Calvados)¹ des sommes dues par lui à la décharge de *madame la douairiere de Fauguernon* : total 56 livres 3 sous tournois, récapitulant les quittances ci-après, à quoi s'ajoutent 27 livres 18 sols à Guillemin Jehan, et 6 l. 10 s. à Nicolas le Françoys.

31 [40] - 1509 (6 février n.st.) : Quittance de Guillaume Jean, bourgeois de Lisieux, confessant avoir eu et reçu de *madame la douairiere de Fauguernon* par les mains de Pierre Le Petit receveur, la somme de 27 livres 18 s. t., dus pour marchandises prises en sa maison.

30 [39] - 1509 (7 février n.st.) : Quittance de Nicole Collart prêtre, confessant avoir eu et reçu de Henry Morpain par la main de Pierre le Petit receveur de Fauguernon, la somme de 45 s. t., par ordre de *madame la douairiere de Fauguernon* à cause de deux pipes de cidre baillées pour ladite dame.

28 [37] - 1509 (9 février n.st.) : Quittance de Guillaume Gallet prêtre, confessant avoir eu et reçu de Guillaume le Petit receveur de Fauguernon la somme de 50 s.t., ordonnés être payés par *madame la douairiere de Fauguernon* pour une messe célébrée par l'ordonnance de ladite dame.

29 [38] - 1509 (20 février n.st.) : Quittance par deux prêtres de la paroisse de Fauguernon qui confessent avoir eu et reçu de *madame la douairiere de Fauguernon* par les mains de Pierre le Petit receveur, la somme de 12 l. t. ordonnées leur être payée à cause de l'obit de feu monseigneur.

¹ Ce document, et les documents qui suivent, concernent la « douairière » de Fauguernon dans le Calvados. Il s'agit d'Antoinette de Mornay, veuve de Christophe de Cerisy (mort avant 1509), qui se remaria vers 1509-10 avec Jehannot d'Ynurce, seigneur de Ballon, et décéda en 1515.

27 [36] - 1509 (20 février n.st.) : Quittance de Guillaume Petit bourgeois de Lisieux , confessant qu'il a reçu 100 s. de *madame la douairière de Fauguernon* par les mains de Pierre le Petit receveur dudit Fauguernon, qu'elle peut lui devoir pour marchandise prise en sa maison.

25 [32] - 1509 (3 mars n.st.) : Quittance de Pierre le Moulniers charpentier, confessant avoir reçu 18 livres sur la besogne qu'il a prise à faire pour Jeannot d'Ynurce.

Le tiers jour de mars l'an mil cinq cens et huit en nostre court etc. personnellement estably Pierre et Estienne le Moulniers charpentiers demorant [...] etc. confesse avoir eu et receu de noble et puissant seigneur messire Jehannot d'Ynurce chevaliers seigneur de Ballon la somme de dix huict livres six cinq solz huit deniers tournois qui vallent dix escuz au soleil à trente et six solz huit six deniers tournois la piece, quelle somme de 18 l.t. 5 s. huit deniers tournois ledit le Moulniers s'est tenu pour content et bien paié et promis desduire et rabatre sur la besongne qu'il a prinse à faire dudit escuier, et quant à tout etc. oblige etc. rend etc. par faire etc., presens Jehan Guy, Jehan Hugnault, Andree fille de feu Macé Guyton etc. [trois mots illisibles] et Estienne Cuig [un mot illisible barré]. Fait comme dessus.

Signé : *Naubier*

26 [34] - 1509 (2 avril n.st.) : Promesse par Lepetit [receveur de Fauguernon] de payer à Nicolas le François, à la décharge de Jean Guibert écuyer, pour madame de Fauguernon, 7 livres t. et en bailler quittance.

21 [27] - 1509 (7 avril n.st.) : Quittance par Jean Courtois apothicaire par le vicomte Jean Guybert en la décharge de monseigneur de Montigny de 12 l. 7 s. 6 d.t. pour plusieurs jours et plusieurs drogues et médecines baillées pour feue madame de Montigny.

34 [44] - 1509 (11 avril après Pâques) : Quittance de Guillaume de Juvigné receveur de la terre et seigneurie d'Antoigné, confessant avoir eu et reçu de monseigneur de Ballon la somme de 8 l. t. par les mains de son receveur, en raison des moulins de Chassé.

23 [29] - 1509 (27 novembre) : Quittance de Guillaume de Saint-Mars commandeur du Guélian, pour avoir reçu du receveur de Ballon 40 sous dus à cause de la commanderie.

22 [28] - 1510 (10 avril après Pâques) : Quittance de Guillaume de Juvigné receveur de la terre et seigneurie d'Antoigné d'avoir reçu de *noble et puissant seigneur monsieur de Ballon* 8 l. t. qu'il doit chaque année à cause de son moulin de Chassé.

26 [34] - 1511 (25 août) : Quittance de Jean Richart pour avoir reçu de *Madame de Balon* par les mains de messire Nicole Cuigne prêtre la somme de 4 livres tournois en quoi ladite dame était tenue audit Richart pour raison de la serrure de la chapelle de son château.

41 [56] - 1518 (21 juin) : Procédure de vénérable et discret Jean Cuygne, prêtre, procureur de *noble et puissant seigneur messire Jannot d'Innurce chevalier seigneur de Ballon et de Combres*, contre noble homme Michel [nom illisible] seigneur de Courtymon [?] à propos de l'achat d'une rente sur des moulins à drap [en partie effacé et difficilement lisible].

44 [62-65] - 1520 : Trois certifications en cour de Bourgnouvel [à Mayenne], le dernier incomplet, de contrats d'achats en la paroisse de Saint-Christophe, devant rente à la seigneurie de Combres.

43 [59-61] - Avant 1522 : *Factum de Guillaume Boullier défenseur sur la demande et requête de noble homme Jehannot d'Ynurse chevalier seigneur de Ballon,* demandeur et requérant, afin d'obtenir gain de cause à propos d'une rente de 17 s.t. qu'il considère ne pas lui devoir.

42 [57] - 1523 (23 juillet) : Acte de foi et hommage lige de Katherin Boutier, écuyer, envers *noble et puissante madame Ragonde de Maridort dame de Ballon et de Combres*, du Meau, de la rivière de Montbisot au regard des fiefs et seigneurie de Montbisot appartenant à elle.

8[10] - 1524 (23 mars n.st.) : Extrait des registres du Parlement

Messire Jhannot d'Ynurse chevalier seigneur de Ballon appella à la court de Parlement de certaine sentence contre lui donnée par le juge du Maine ou son lieutenant au prouffit de messire Arnault Reynal prebstre favorablement, par le jugement de ladite court d'estre dit entre autres choses qu'il a esté bien jugé par ledit juge du Maine ou sondit lieutenant et mal appellé par ledit appellant, et qu'il l'amendera au Roy d'une amendes de soixante livres parisis, le 23^{ème} jour de mars l'an mil quatre cens vingt et trois avant Pasques. Signature : *H. de Kerquismen*

7[9] - 1524 (6 mai) : Quittance par Hervé de Kerquismen, receveur des amendes en la cour de parlement, donnée à Jehannot d'Ynurse seigneur de Ballon pour 60 livres d'amende au profit du roi.

Receu par moy Hervé de Kerquismon receveur pour le roy nostre sire des exploiz et amendes de sa court de Parlement de messire Jhannot d'Ynurse chevalier seigneur de Ballon la somme de soixante livres parisis pour une amende en laquelle il a esté condamné par arrest de ladite court prononcé le 23^e jour de mars 1523 (v.st.) avant pasques au prouffit de messire Arnault Reynal prebstre, de laquelle somme de 60 l. p. je me tiens content et en quicte icellui messire Jhannot d'Ynurse chevalier et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis le sixiesme jour de may l'an 1524. Signe : *H. de Querkismen.*

11 [13] - 1524 (6 mai) : Quittance de Pierre Bernart huissier du roi pour 13 l.t. reçues de noble homme messire Guy le Roy « *vy admiral* » de France, pour ses peines d'être venu de Paris au Mans, puis du Mans à Ballon, pour contraindre ledit Le Roy au paiement de 75 l. t. d'amende en quoi il a été condamné par la cour pour avoir été débouté de sa cause contre messire Regnault Rainart.

39 [53-54] - 1526 (23 mai) : Quittance d'Arnaul Reynal, prêtre, confessant avoir eu et reçu de puissante dame Ragonde (sic) de Maridort dame de Ballon et de Combres par les mains de messire Jean Cuygne, prêtre, son procureur et receveur, la somme de 150 livres tournois [justification du change en écus et autres monnaies, assez complexe], pour démarches juridiques, et aussi pour les dépenses faites par lui tant de aller que de séjourner à Ballon 19 jours.

Au revers, d'une écriture qui semble du XVIII^e siècle : *Nombres de quittances données à Mr et madame Guyon le Roy des payemens par eux faits à différentes personnes, en 15 cent, au nombre desquelles il y a un codicile dudit sieur Guyon Le Roy du 6 mai 1534 avec un acte de foy et hommage rendu par le seigneur de Ballon au Roy, et des lettres écrites par la reine Catherine en 1562.* En août 1869, l'archiviste du fonds a indiqué que le codicille de Guyon Le Roy a été extrait du dossier mais

reclassé dans la liasse A, de même que l'acte de foi et hommage et les lettres de Catherine de Médicis.

18 [20] - 1527 (15 octobre) : Quittance de Grégoire Fouchart d'avoir reçu de monseigneur de Ballon par les mains de Jean Gouault 8 l. de rente dus à la ercette d'Antoigné [voir ci-dessus, n°33, pour les moulins de Chassé].

6 [7] - 1528 (28 juillet) : Arrêt en la cour de Ballon. Jean Dolu, marchand bourgeois de Paris, au nom et comme subrogé et ayant droit et action de noble et puissant seigneur monseigneur François de Clermont, chevalier, seigneur de Tranes et de dame Helayne Gouffier sa femme, auparavant femme et épouse de feu Mgr Louis de Vendôme en son vivant vidame de Chartres, ayant pris et accepté les meubles dudit défunt² et aussi pris la garde noble de François de Vendôme, enfant mineur du défunt de de dame Hélayne ; duquel transport ledit Dolu nous a présentement fait apport par lettres intrinsèques sous seings de notaire passées en la court du Châtelet en date du jeudi 6 février 1528 (n.st.), soumis audit nom et toutes ses choses au pouvoir et juridiction de notre cour et en toutes autres quant à tenir ce qui s'ensuit, confesse de sa pure et liberale volonté d'avoir eu et reçu ce jourd'hui en notre présence et vue de nous, de noble et puissant Sr monseigneur Guyon Le Roy chevalier seigneur du Chillou et de Ballon la somme de 1512 livres 10 sous 2 deniers tournois en quoi ledit Le Roy chevalier avait été condamné par arrêt du parlement de Rouen envers ledit défunt Louis de Vendôme [concerne l'érection du port du Havre de grâce].

19 [22] - 1529 (12 juin) : Quittance de Charles de Baigneux pour François de Beaumanoir pour une rente de 16 l.t. à deux termes due pa noble et puissant messire Guy Le Roy chevalier seigneur de Ballon, par les mains de Jean Gouault, pour deux années de la rente due au seigneur d'Antoigné.

17 [19] - 1529 (6 décembre) : Quittance de Charles de Baigneux écuyer procureur de noble et puissant seigneur François de Beaumanoir seigneur baron de Lavardin [Sarthe], envers le seigneur et dame de Ballon par Jean Gouault châtelain et fermier de Ballon, la somme de 8 .l.t. de rente dus par ledit seigneur et dame de Ballon sont tenus de faire chaque année au terme de Pâques et Toussaint par moitié envers le seigneur de Lavardin.

36 [47] - 1533 (5 juillet) : Quittance de maître Étienne Bronteny pour 13 s. dus des parties de monseigneur de Chillou (sans autre détail).

9 [11] - 1534 (8 novembre) : Assignation à la requête de noble homme Jacques d'Ynurse seigneur de Ballon de deux particuliers devant le sénéchal ou son lieutenant pour estre examiné pour la partie dudit sieur de Ballon sur certaines articles dont il sera requis.

35 [45] - 1535 (26 mai) : Compte et quittance des sommes dues par la dame de Balon pour draps noirs achetés de Simon Seigneur (fils de Jacques) marchant demeurant au Mans : 107 l. 8 s. 9 d., versé 45 l. t. Il s'agit de 28 aunes trois aurtiers de noi à 35 s. l'aune, 13 aunes un quartier de fin noir à 50 s. l'aune, 8 aunes de fin noir à 60 s. l'aune, certainement pour les obsèques de Guyon Le Roy.

20 [24-25] -1535 (22 août)-1540 (12 octobre) : Denrées achetées pour les funérailles de Guyon le Roy.

² Voir Adrien de la Morliere, *Recueil de plusieurs nobles et illustres maisons vivantes et esteintes en l'estendue du Diocèse d'Amiens*, Amiens, 1630, p. 65.

Le 22^e jour de aoustz 1535 que porté au Chillou [cne Jaulnay, Indre-et-Loire] au funérailles de feu monseigneur : suit une liste de denrées apportées (farine, poivre, semoule, tournesol, épices, pâtisserie, etc.) ; cela continue le dimanche soir et le lundi. Au terme des réceptions, cela a coûté 41 l. 12 s. 10 d.

Quittance de Louis Roy, marchant apothicaire de Pont ??, envers dame Radegonde de Maridort veuve de messire Guyon, à cause de marchandise, de épices et hypocras et sucrerie (?) baillé aux funérailles, plus pour 103 aunes de velours noir mis à l'église, rendue le 12 octobre 1540.

12 [14] - 1535 (18 octobre) : Quittance de deux prêtres vicaires de l'église paroissiale de Jaulnay (Indre-et-Loire) envers *haulte et puissante dame Radegonde de Maridort dame de Ballon*, de la somme de 5 écus d'or soleil pour le « droit funéral » de feu haut et puissant seigneur Guyon Le Roy chevalier, et son vivant seigneur de Chillou, du Plessis et de la Touche.

13 [15] - 1536 (13 juillet) : Quittance des deux mêmes prêtres vicaires de Jaulnay (Indre-et-Loire) d'avoir reçu de *haulte et puissante dame Radegonde de Maridort dame de Chillou et de Ballon*, 10 livres sur plus grande somme due pour raison d'un service annuel dit et célébré en l'église d lieu de Jaulnay.

15 [17] - 1546 (29 mars n. st.) : Quittance envers *la dame de Balon* par les mains de maître Dominique le Roy pour partie de ses frais pour la contraindre à payer 28 écus sol en quoi elle est cotisée pour l'arrière-ban du Maine en cette présente année pour bailler à Jean de Loublayne à faire le service dudit arrière-ban en état d'archer.

10 [12] - 1546 (20 mai) : Quittance donnée à *noble dame Radegonde de Maridort dame de Balon et de Combre* de 4 écus sol sur la somme de 18 écus sol en quoi elle était obligée pour contribuer au paiement du service de l'arrière-ban du Maine en l'an passé pour bailler à Jacques de Lamblayne qui a fait ledit service de l'arrière ban en estat d'archer ung autre « haquebusier » ave lui.

4 [5] - 1547 (14-20 octobre) : Extrait des registres du Parlement. Rejet de l'appel de *Jacques d'Inurce escuier* fait appel à la cour de Parlement du jugement donné le 3 août 1545 par l'official du Mans au profit de Bertrand Rouchereau ; condamnation de l'appelant à 30 livres parisies d'amende.

3 [4] - 1548 (15 janvier n.st.)

En nostre court de Ballon, endroict par devant nous Denys Bacquoys notaire juré et reteur en ladicte court personnellement estably et deuement soubmys noble homme Jacques d'Ynurce seigneur dudit lieu de Ballon confesse d'avoir aujourduy faict, nommé, constitué, estably et ordonné et par ces presentes faict nommés, constitués, establis et ordonnés toutefoiz qui luy conviendra estre absent, ses bien aymez, c'est assavoir noble homme Jehan d'Ollivet [une ligne et demi vide : manquent les noms d'autres procureurs, sans doute jamais désignés] :

Ses procureurs generaulx et certains mesaigiers especiaulx ensemble et chascun d'eulx seul et pour le tout en toutes et chascunes ses causes, querelles, negoces et affaires meues et à mouvoir tant en demandant que en deffendant pardavant touz juges quelzconques et tant en la court de parlement à Paris, aux Requestes que aillers. Ausquelz devant diz procureurs ou l'un d'eulx seul et pour le tout ledit constituant a donné et donne plain pourvoir [etc.].

Dont nous l'avons jugé le quinzième jour du moys de janvier l'an mil cinq cens quarante sept [nom des témoins.]

Signé : *Bacquoys*. [Empreinte du sceau de la cour de Ballon, parti au I au lion, au II à deux fasces (les armes de Maridort n'apparaissent pas)].

5 [5] - 1548 (22 avril) : Quittance au seigneur de Ballon de 40 s. t. par un avocat pour ses frais d'avoir payé une amende au receveur des amendes du Parlement.

36 [48-50] - 1549 (février n.st.) - 1550 (3 février n.st.) : Compte des dépenses faites par Leroy, procureur de Madame, pour les affaires de Madame en procédures : total 13 l. 4 s. 4 d. Quittance pour la même somme reçue des mains de madame.

2 [3] - 1550 (12 décembre) : Pouvoir donné à tout huissier ou sergent du Parlement de faire contraindre Radegonde de Maridort de verser une somme de 9 l. 1 S ; 5 d. p. au seigneur de la Touche.

François Briçonnet conseiller du Roy nostre sire en sa court de parlement commissaire de par icelle en ceste partie, au premier huissier de ladicte court ou autre sergent loyal sur ce requis salut. Nous vous mandons et commettons par ces presentes que vous contraignez par toutes voies et manières deues et raisonnables Radegonde de Maridor dame de Ballon à faire solution et payement à Françoys Bouchard escuyer seigneur de la Touche, de la somme de neuf livres ung sol cinq deniers parisis à laquelle somme ont esté par nous ce jourd'huy taxez et liquidez les despens par nostre sentence du vingt neufyesme jour d'aoust dernier passé, adjugez audit Bouchard à l'encontre de ladicte de Maridor ; de ce faire vous donnons pouvoir, mandons à tous les justiciers officiers et subjects du Roy nostredit seigneur que à vous en ce faist soit obey. Donné à Prais soubz noz seing et scel le douziesme jour de decembre mil cinq cens cinquante et en la presence des procueruers des parties.
Signé *Briçonnet*.

38 [51-52] - 1551 (noël) : Extrait sur feuille volante, et quittance au revers de Michel Le prebstre :

Item madame de Ballon sa mère doit du dit jour de compte fait la somme de 23 l. t. audit Françoys Leprebstre à payer dudit terme de Nouvel l'an 1551.

16 [18] - 1558 (3 décembre) : Quittance de Guillaume Landron, notaire, qui confesse avoir reçu de *noble Jacques d'Ynurse sieur de Ballon* la somme de 24 livres qui font le parfait maiement de 120 livres tournois pour ses gages de douze années.

1 [1]- 1563 (17 mars n.st.) : Désignation de Françoys Deschamps arquebusier pour assurer le service d'arrière-ban au Mans. Dû par *Jacques d'Ynurse chevalier seigneur de Ballon*, représenté par Françoys Le Roy son procureur.

14 [16] - 1562 (18 février n.st.) : Quittance d'un huissier pour avoir reçu d'un sergent du Châtelet la somme de 3 livres 10 sous tournois pour avoir fait les griefs pour madame de Ballon contre Charles de la Touche et la demande en sommation contre damoiselle Françoise de Rochechouart.

46 - 1563 (17 mars n.st.) : Désignation par Jacques d'Ynurse chevalier seigneur de Ballon, par l'intermédiaire de son procureur maître Françoys le Roy, de Françoys Deschamps *harquebresier* pour faire le service qu'il doibt et est tenu faire au Roy notre souverain seigneur en la garde du château de la ville du Mans, à cause de sa terre et seigneurie de Ballon, devant le procureur du roi.